

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 27 FEVRIER 2018

Salle des fêtes de Saint Maixent

Conseillers communautaires présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, M. Gérard BURET (représentant M. Gérard CLEMENT), Mme Monique CAHU, M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÉQUE), M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET (ayant reçu pouvoir de M. Claude DROUET), M. Michel FOREAU (représentant M. Michel DIVARET), M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Sigrid GUEHO (représentant M. Dominique EDON), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Conseillers communautaires excusés : M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT (représenté par M. Gérard BURET), M. Michel DIVARET (représenté par M. Michel FOREAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Claude DROUET (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie FAVRET), M. Dominique EDON (représenté par Mme Sigrid GUEHO), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÉQUE (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE, M. Michel ROUAUD, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT.

Secrétaire de séance : M. Eric BARBIER

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2-2018 à 31-2018 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1. **ADMINISTRATION GENERALE : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**
EST INFORME de la démission du poste de conseiller communautaire de M. Roland du Luart.

PROCEDE à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune du Luart, à savoir :

→ M. Claude GRIGNON, en qualité de conseiller communautaire titulaire.

Adopté à l'unanimité

2. **RESSOURCES HUMAINES : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES**

RAPPELLE, que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

DECIDE, pour l'avancement des fonctionnaires de la Communauté de communes au grade supérieur, de fixer pour l'année 2018 un taux commun à tous les cadres d'emplois, soit 100 %.

Interventions de :

- Mme KNITTEL pour demander la communication d'un organigramme des services communautaires.
- M. REVEAU pour répondre que les agents concernés par les avancements de grade sont listés dans le point n°3 et que l'organigramme sera communiqué dans le prochain rapport d'activités ou lors du débat d'orientations budgétaires.

Adopté à l'unanimité

3. RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTES

EST INFORME que plusieurs agents vont pouvoir bénéficier dans le courant de l'année 2018 d'un avancement de grade.

DECIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2018 de :

- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

PREND ACTE que le régime indemnitaire applicable pour les agents de la filière administrative est celui défini par la délibération instituant le RIFSEEP.

PREND ACTE que le Comité technique a été saisi pour avis sur l'extension à la filière technique du nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP.

INSTITUE, dans cette attente le régime indemnitaire suivant pour le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Cadre d'emploi	IAT		IEMP	
	Montant de référence	Taux maximum retenu par la CCHS	Montant de référence	Taux maximum retenu par la CCHS
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	469,87 €	8	1 143 €	3

DIT que les montants des régimes indemnitaires correspondants seront ajustés lorsque les montants ou les coefficients de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS	Catégoric	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (temps de travail hebdomadaire moyen)	Fondement
Emplois fonctionnels					
DGS de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	1		
Emplois de cabinet					
Collaborateur de cabinet	A	1	0		Article 110 de la loi n°84-53 du 26/01/1984
Administratifs					
Attaché territorial hors classe	A	1	1		
Directeur territorial	A	1	0		
Attaché territorial	A	2	1		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	0		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2		
Adjoint administratif territorial	C	1	1		
Techniques					
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		

Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	5 heures	
Adjoint technique territorial	C	2	2		
Adjoint technique territorial	C	1	1	5 heures	
Urbanisme					
Attaché territorial	A	1	1		Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 – CCD de 3 ans à compter du 01/10/2014 – IB 588
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Adjoint administratif territorial	C	1	1		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1		
Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants					
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	1		
Educateur de jeunes enfants	B	1	0		
Assistant socio-éducatif	B	1	1		

Adopté à l'unanimité

4. BUDGET : ADDITIF A LA DELIBERATION N°29-01-2018-005 DU 29 JANVIER 2018 - REALISATION D'INVESTISSEMENTS ANTICIPES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-président en charge des Finances et de la prospective budgétaire

DECIDE d'ajouter :

- un nouveau projet consistant en la mise en compatibilité du PLU de Cherré pour un montant de 7 000 € TTC (*compte 202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme*),
- des crédits au *compte 2031 – Frais d'études* pour un montant de 15 000 € pour une étude de faisabilité à la réhabilitation d'un bâtiment en vue d'une réflexion préalable à un éventuel transfert de la compétence école de musique, danse, théâtre, activités artistiques,
- des crédits à hauteur de 5 000 € pour une étude de sol et une levée topographique concernant l'opération 3616 relative à la création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne (*compte 2315 - Installations, matériel et outillages techniques*),
- des crédits pour le transfert du patrimoine du SMPAD à la Communauté de communes pour 5 000 € au *compte 2111 – Terrains*.

RAPPELLE la liste des investissements anticipés 2018 :

COMPTE	INTITULE	TTC
202-Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	Etude développement économique dans le cadre du PLUi	15 000,00 €
	Mise en compatibilité du PLU de Cherré	7 000,00 €
2031-Frais d'études	Etude de faisabilité et de préfiguration du transfert de compétence dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'un équipement aquatique	35 000,00 €
	Etude préalable de faisabilité pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue du transfert de la compétence école de musique, danse, théâtre, activités artistiques	15 000,00 €
2111-Terrains	Transfert du patrimoine du SMPAD vers la CCHS	5 000,00 €
2161 - Œuvres et objets d'art	Acquisition d'œuvres d'art pour le Centre culturel de la Laverie	4 000,00 €

2183 - Matériel de bureau et informatique	Acquisition de matériel informatique pour les besoins de la CCHS	10 000,00 €
	Changement de serveur informatique	20 000,00 €
2313-Constructions	Opération 3717 - Etude de réaménagement du bâtiment CGMP	10 000,00 €
2315-Installations, matériel et outillages techniques	Opération 3616 - Etude de sol et levée topographique pour la création de bassin de rétention à Tuffé Val de la Chéronne	5 000,00 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ANTICIPES		126 000,00 €

Adopté à l'unanimité

5. BUDGET : DEMANDE D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA POUR DIFFERENTS OPERATIONS SUITE A LA DISSOLUTION DU SMPAD

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-président en charge des Finances et de la prospective budgétaire

PREND ACTE que pour faire suite à la dissolution du SMPAD et à la reprise des dossiers par la Communauté de communes, les services fiscaux doivent ouvrir de nouveaux dossiers de TVA pour les locations, travaux et cessions.

EST INFORME que la démarche d'assujettissement concerne les opérations suivantes :

- Bâtiment Bosch Automotive Service Solutions,
- Terrains à aménager aux Ajeux,
- Vente de terrains au Coutier.

EST INFORME qu'il convient d'effectuer une démarche d'assujettissement à la T.V.A. auprès du Centre des Impôts de Mamers et ce, avant le mandatement des premières factures étant donné que cette opération conduit à contractualiser des locations.

AUTORISE le Président à effectuer une démarche d'assujettissement à la T.V.A. auprès du Centre des Impôts de Mamers.

Interventions de :

- Mme CAHU pour demander pourquoi le terrain restant à commercialiser dans la Zone du Pressoir n'est pas inclus dans cette liste.
- M. REVEAU pour répondre que ce point ne concerne que les terrains gérés par l'ex-SMPAD.

Adopté à l'unanimité

6. HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Rapport présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'Aménagement numérique

RAPPELLE que par convention en date du 8 décembre 2016, la Communauté de communes, l'ANAH et le Département se sont engagés dans une OPAH en vue de revaloriser le parc de logements anciens.

EST INFORME que la Communauté de communes, maître d'ouvrage de l'opération, s'est engagée à mobiliser ses services pour la conduite de l'opération et sa mise en œuvre. Ainsi, elle assure le financement principal de l'équipe d'animation et apporte des aides additionnelles aux aides ANAH pour les propriétaires occupants. Le montant global de ces aides est de 504 000 € dont 345 000 € pour des propriétaires occupants respectant les plafonds de ressources de l'ANAH et 129 000 € au titre des aides à l'ingénierie.

PREND ACTE de la liste des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Montant global des travaux TTC	Subventions accordées	Montant subvention CCHS	Reste à charge
PRODAULT Michel et Brigitte (La Ferté Bernard)	Remplacement de la chaudière	5 400,00 €	1 023,70 €	1 023,70 €	4 376,30 €
BOURGETEAU Thérèse (La Ferté Bernard)	Pose d'une douche à l'italienne, d'un siège escamotable et d'une barre d'appui	2 281,53 €	791,61 €	237,48 €	1 489,93 €

CHEVALLIER Elisabeth et AURY Yohann(Souvigné-sur- Même)	Mise en place d'un poêle à pellet et à buche et de volets roulants	11 450,42 €	5 875,38 €	1 000,00 €	5 575,04 €
GASNOT Line (Le Luart)	Isolation d'un pignon de mur, installation d'un poêle à bois, VMC et volets roulants	9 996,45 €	6 288,52	951,37 €	3 707,93
MHAMMEDI Taoufik (La Ferté Bernard)	Mise en place d'une chaudière et installation d'une VMC	14 743,36 €	11 884,85	1 000,00 €	2 858,51
MONGUILLON Karine et Sébastien (La Ferté Bernard)	Changement de système de chauffage et remplacement de la porte d'entrée	19 878,79 €	9 194,86	1 000,00 €	10 683,93
PATEAULT Didier (Tuffé Val de la Chéronne)	Isolation thermique par l'extérieur	25 636,50 €	13 500,00 €	1 000,00 €	12 136,50
TOTAL		89 387,05 €	48 558,92 €	6 212,55 €	40 828,13 €

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

7. CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE / ACTIVITES ARTISTIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REHABILITATION DE BATIMENTS

Rapport présenté par Mme Patricia VILLARME, Vice-présidente en charge de la Culture, promotion et transport

PREND ACTE de la volonté de regrouper sur un même site les activités artistiques proposées par le Centre culturel de la Laverie et d'y adjoindre au besoin des activités complémentaires de musique, danse, théâtre et éveil corporel,

PREND ACTE que la Communauté de communes pourrait bénéficier dès 2018 d'un accord de financement DETR de 500 000 € pour tous travaux bâtimentaires liés à ces activités artistiques.

AUTORISE le Président à déposer un dossier de DETR pour la réhabilitation de l'école Marcel Pagnol en vue d'accueillir les activités de la Laverie et d'y adjoindre dans un deuxième temps des activités de musique, danse, théâtre et éveil corporel.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au taux maximal.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

AUTORISE le Président à arrêter le plan de financement prévisionnel des travaux en fonction du coût estimatif de ces derniers.

Interventions de :

- M. LANDEAU pour expliquer que cette opération ne lui semblait pas avoir été validée.
- M. REVEAU pour répondre que ce point est soumis au vote pour bénéficier d'une subvention DETR de l'ordre de 500 000 € et pour ajouter que si l'opération n'allait pas à son terme, la CCHS aurait la possibilité de transférer cette subvention sur un autre projet.
- M. LANDEAU pour ajouter que le crédit de 15 000 € inscrit au titre des investissements anticipés correspond à cette opération.
- M. COUALLIER et M. TERRIER pour demander des précisions sur les délais pour la prise de compétence correspondante.
- M. REVEAU pour répondre que la commission doit travailler sur ce dossier au préalable.
- M. SCHOEFS pour demander que ce dossier soit soumis à un vote à bulletin secret.

Adopté à la majorité (5 abstentions)

**8. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES RIVERAINES DE LA RIVIERE « L'HUISNE » :
DESIGNATION DES ELUS SIEGEANT EN REPRESENTATION-SUBSTITUTION DES COMMUNES MEMBRES**

Rapport présenté par M. José PLANS, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI

RAPPELLE que par l'effet de la loi NOTRe, la compétence GEMAPI est obligatoirement exercée par la Communauté de Communes en lieu et place de ses communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018.

PREND ACTE qu'il convient par conséquent, de désigner des représentants communautaires siégeant au sein du syndicat intercommunal en lieu et place des représentants communaux.

DESIGNE les représentants communautaires suivants :

Civilité	NOM et Prénom	Délégué	CP et Commune
Monsieur	ROUYER Hubert	Titulaire	72400 AVEZE
Monsieur	CHEVALIER Philippe	Suppléant	72400 AVEZE
Monsieur	LANDEAU Christian	Titulaire	72160 BEILLE
Monsieur	POISSENOT Bruno	Suppléant	72160 BEILLE
Monsieur	PEAN Jean-Jacques	Titulaire	72400 BOESSE LE SEC
Monsieur	CEPRE Bruno	Suppléant	72400 BOESSE LE SEC
Monsieur	NOURRY Joël	Titulaire	72400 CHERRE
Monsieur	BREBION Régis	Suppléant	72400 CHERRE
Monsieur	DIVARET Michel	Titulaire	72400 CHERREAU
Madame	COUSIN Françoise	Suppléante	72400 CHERREAU
Monsieur	MARY Michel	Titulaire	72160 DUNEAU
Monsieur	BLANCHARD Pascal	Suppléant	72160 DUNEAU
Monsieur	DIEDERICH Michel	Titulaire	72400 LA FERTE BERNARD
Madame	KNITTEL Cécile	Suppléant	72400 LA FERTE BERNARD
Madame	EDET Patricia	Titulaire	72400 SAINT MARTIN DES MONTS
Madame	PELTIER Nicole	Suppléante	72400 SAINT MARTIN DES MONTS
Monsieur	BEALAY Roger-Jean	Titulaire	72160 SCEAUX-SUR-HUISNE
Monsieur	RAYER Maurice	Suppléant	72160 SCEAUX-SUR-HUISNE
Monsieur	RADIGUE Francis	Titulaire	72400 SOUVIGNE-SUR-MEME
Madame	TUFFIER Marie	Suppléant	72400 SOUVIGNE-SUR-MEME
Monsieur	CHARTIER Thierry	Titulaire	72160 TUFFE VAL DE LA CHERONNE
Monsieur	LIGOT Pierre	Suppléant	72160 TUFFE VAL DE LA CHERONNE
Monsieur	ODEAU Michel	Titulaire	72400 VILLAINES LA GONAI
Monsieur	VERRIER Alain	Suppléant	72400 VILLAINES LA GONAI
Monsieur	CIRON Jean-Pierre	Titulaire	72160 VOUVRAY SUR HUISNE
Monsieur	THOMELIN François	Suppléant	72160 VOUVRAY SUR HUISNE

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Le 6 mars 2018

Le Président



M. Didier REVEAU